

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limité...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union Postale.....	62.00	34.00	18.00



Cette gravure sur bois, représentant la Cathédrale de Nevers, est l'œuvre de Chalandre, un de nos plus célèbres artistes du Centre. Exposée à Paris, au Salon de la Nation, en 1922, elle se trouve actuellement parmi la riche collection d'art que le Groupe d'Emulation artistique nous offre, en ce moment, à Nevers. Nous publierons, demain, la suite du compte-rendu de notre visite, à cette exposition.

LES ÉVÉNEMENTS AU MAROC

M. Millerand traverse l'Atlas

MEKNÈS, 11 avril. — M. Millerand se rend aujourd'hui à plus de 100 kilomètres au sud de Meknès pour passer la revue dans la plaine de Bou-Angier et Tasset, près du Timbahi, au pied même du moyen Atlas, du groupe mobile de la région de Meknès. Le temps est frais et couvert. Le voyage jusqu'à Dinhadit rappelle, une fois les oliveraies et la plaine de Meknès franchie, les excursions des Vosges. La route traverse en effet entre des hauteurs de 1.000 à 2.000 mètres les premiers contreforts de l'Atlas. Les indigènes, hommes et femmes, alignés sur tout le trajet en burnous, robes de soie avec colliers de verroterie et de longs fusils, donnent au paysage une note bien locale. Le président fait une courte marche à pied sur le plateau, à 1.500 mètres d'altitude, d'où l'on découvre un point de vue sur les compagnes et les hauteurs à 20 kilomètres à la ronde.

La commission des réparations constate la carence de l'Allemagne

PARIS, 11 avril. — La commission des réparations, qui devait tenir cet après-midi une séance officielle pour traiter diverses questions, a ajourné cette décision à une date ultérieure et a tenu seulement une séance officieuse au cours de laquelle elle a poursuivi l'examen de la réponse du chancelier Wirth à sa note du 21 mars dernier. En présence des objections allemandes, la commission des réparations peut se borner à constater la carence de l'Allemagne ou attendre au 31 mai pour faire cette constatation. De toute façon, les membres de la commission estiment que l'Allemagne ne peut pas se refuser à faire les versements décennaires qui lui ont été signifiés parce qu'elle est parfaitement en mesure de les opérer. La question du contrôle au sujet de l'Allemagne fait des objections paraît donc faire plus spécialement l'objet de l'examen de la commission des réparations, qui n'a d'ailleurs pris encore aucune décision à ce sujet. De toute façon et malgré le désir manifesté par le gouvernement du Reich de porter la question des réparations à la Conférence de Gênes, celle-ci n'aura nullement à faire état du nouveau refus de l'Allemagne de se soumettre aux obligations qui lui ont été imposées.

Au Conseil des Ministres

PARIS, 11 avril. — Un conseil de cabinet s'est tenu ce matin à dix heures sous la présidence de M. Poincaré, qui a entretenu le Conseil de la réponse allemande à la commission des réparations, des télégrammes envoyés par le général Le Rond et de l'enquête sur l'explosion de Gleiwitz ainsi que des informations (télégraphiques de Gênes par la délégation française.

ALBERT I^{er} VISITE VERSAILLES

VERSAILLES, 11 avril. — Le roi des Belges a visité seul, cet après-midi, le château de Versailles.

La prise de Ksiba

RABAT, 11 avril. — On mande de Taza : De nombreuses familles ont fait leur soumission au cours de la semaine écoulée. Dans la région de Meknès, les troupes du général Poimir ont occupé le 9 avril Ksiba, résidence du vieux chef berbère Mohaou-Said dans les conditions suivantes : Trois colonnes, par une marche convergente, ont été lancées pour surprendre l'ennemi. L'une se glissait le long de la montagne par les plateaux du Talent et d'Istren et précédée de partisans du cercle des Beni-Mellal, la deuxième remontant d'Akka-Haurif et précédée de partisans des Oued-Zem et des Boujad et la troisième partant de Zaouid Ech Cheik par Sidi Amor Djonani. L'ennemi a été bousculé par les premiers et deuxième colonnes, mais il a réagi énergiquement contre la troisième. Il a été néanmoins contraint à se replier précipitamment. À 10 h. 30, Ksiba et à 16 heures Haurif ont été occupés. L'ennemi a laissé de nombreux cadavres sur tous les lieux de combat. Dans la nuit du 9 avril, les tribus insoumises du cercle des Oued Artouezzan et des Beni-Chaib ont tenté une action contre notre poste d'Oued-Allal dont ils croyaient la garnison réduite. Les assaillants, au nombre de 300, accueillis par le feu du poste, ont été dispersés et poursuivis. Ils ont laissé entre nos mains 5 tués et 2 prisonniers.

UN GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

BORDEAUX, 11 avril. — Un grave accident d'automobile s'est produit, hier, à Lubbon (Landes). Une automobile dans laquelle se trouvaient M. Pereire, sa femme, son fils, âgé de 15 ans, une gouvernante et le chauffeur roulait à grande vitesse sur la route nationale quand, par suite d'un brusque retour du train arrière, le chauffeur perdit son volant. La voiture alla se jeter contre un arbre de la route. Le fils Pereire fut tué, Mme Pereire, la gouvernante et le chauffeur furent blessés grièvement. M. Pereire est plus légèrement atteint.

DES GOÛTS ET DES COULEURS...

Une alliance commerciale franco-allemande

LONDRES, 11 avril. — Le « Yorkshire Evening News », dont nous signalons l'article à titre documentaire, dénonce une alliance commerciale conclue entre les principales maisons françaises de matières colorantes et les grands trusts formés par des établissements similaires allemands. Les Allemands s'engageraient à fournir à la France toute l'assistance technique en leur pouvoir, dévoileraient les secrets de leurs laboratoires, fourniraient les plans et projets et enverraient dans les usines françaises des chimistes tout à fait au courant pour surveiller la mise en pratique de leurs procédés secrets. Les Français, de leur côté, prendraient l'engagement que la production des matières colorantes se limiterait aux besoins de la France et de ses colonies et ils consentiraient à céder aux Allemands 50 % de leurs bénéfices.

La deuxième journée de la Conférence de Gênes

Commissions et sous-commissions travaillent fiévreusement

JUSQU'ICI DES PAROLES D'OR...

GÈNES, 11 avril. — Des conversations que l'envoyé spécial de l'Agence Havas a eues avec différentes délégations, se dégagent l'impression générale suivante, sur la séance d'hier :

L'atmosphère fut, jusqu'au discours de Tchitcherine, telle qu'on pouvait la souhaiter : affirmation générale de bonne volonté, foi en la Conférence, respect des conditions dans lesquelles elle s'est réunie.

Le discours de Tchitcherine a troublé d'un seul coup cette harmonie. Il a été apprécié que la délégation russe, tout en protestant de la pureté de ses intentions, cherchait et chercherait probablement, dans la suite, à provoquer des incidents.

Avec un air de feinte ignorance, Tchitcherine, en effet, souleva trois questions dont il ne pouvait pas ignorer qu'elles étaient précisément de celles que le gouvernement français a toujours refusé de laisser mettre à l'ordre du jour de la Conférence : amendement aux principes de Cannes, prolongation de la Conférence de Gênes en une sorte d'institution permanente, désarmement.

Après l'intervention de M. Barthou, les Bolcheviks savent et tous les membres de la Conférence savent désormais que la délégation française ne se prêtera pas à ce jeu. Le cadre qui a été tracé à la Conférence de Gênes est nettement défini. Les Français n'en sortiront ni dans les séances plénières ni dans les travaux de commissions.

Il était indispensable, ne fût-ce qu'au point de vue de la clarté et de la loyauté des débats et dans l'intérêt même du succès de la Conférence, que les propositions fussent bien marquées de l'ordon. Ainsi, il ne saurait y avoir de surprises et nul ne saurait arguer non plus qu'il n'a pas compris.

Dans les milieux français de la Conférence, on ne croit pas, ce matin, que l'incident soulevé, hier, en séance publique, sur la proposition de Tchitcherine, puisse avoir, dans le moment présent tout au moins, une suite pour l'avenir de la Conférence et entraîne à cet égard une décision immédiate de la délégation française.

Celle-ci a pris acte, en effet, de ce que le président de la Conférence, M. Facta, à la suite des interventions répétées de M. Barthou, a marqué de son mieux, de façon à être compris de tout le monde, que le seul fait de ne pas protester sur les contre-résolutions de Cannes implique leur acceptation.

La France n'a pas à interpréter le silence de certaines délégations et ne veut pas douter que l'acceptation des conditions inscrites au fronton de la Conférence ait été donnée avec une égale bonne foi, sans arrière-pensée ni réciprocité, par toutes les puissances représentées.

Si, dans le cas où dans les jours qui vont venir, une délégation quelconque et notamment, puisqu'elle en a marqué, hier l'intention, la délégation soviétique, essayait par une voie plus ou moins détournée de revenir sur cette acceptation à l'idée de propositions ou d'amendements contraires aux conventions intervenues, la délégation française, ainsi que M. Barthou l'a annoncé en séance publique et en plein accord avec le chef du gouvernement, opposerait un veto formel auquel il est permis d'espérer que l'esprit de la Conférence voudrait bien s'associer.

Les travaux de la matinée

GÈNES, 11 avril. — La délégation française a tenu conseil, ce matin, à 9 heures, pour examiner l'attitude à suivre conformément aux instructions reçues de Paris au cours de la nuit.

À l'issue de cette délibération, M. Barthou est allé conférer avec M. Lloyd George avant l'ouverture de la séance de la commission des affaires russes.

Celle-ci s'est réunie à 10 heures au Palais-Royal, sous la présidence de M. Facta. Une longue discussion s'est immédiatement ouverte sur les trois premiers points de la Conférence qui délimitent le champ d'action de la commission.

M. Facta a proposé de désigner une sous-commission qui comprendrait un délégué pour chacune des cinq puissances invitées : France, Angleterre, Belgique, Italie, Japon, un délégué allemand, un délégué russe et 4 représentants des autres puissances.

M. Tchitcherine demandant pour la Russie, principale intéressée, deux délégués au lieu d'un, un débat confus s'est engagé sur cette question.

M. Motta (Suisse) a fait ressortir les inconvénients qu'il y aurait à établir une différence de situation dans cette commission entre les grandes et les petites puissances.

M. Lloyd George et Barthou appuyant ensuite sur le fait que la sous-commission avait seulement à donner des avis sur les questions statutaires la commission plénière et qu'en fait les délégués désignés pourraient amener avec eux qui leur sembleraient, M. Tchitcherine s'est rallié à la proposition de M. Facta.

La séance fut alors suspendue pour la désignation des délégués. Onze pays : la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Japon, la Roumanie, la Pologne, la Suisse, la Suède, la Russie et l'Allemagne seront donc représentées par les chefs de leurs délégations qui pourront d'ailleurs se faire remplacer ou accompagner par des collaborateurs de leur choix.

Où M. Tchitcherine est remis à sa place. La désignation de ces puissances a donné lieu à une intervention de M. Tchitcherine qui a déclaré vouloir ne pas collaborer dans cette sous-commission d'une part avec la Roumanie parce qu'elle a volé la Bessarabie à la Russie, d'autre part avec le Japon parce qu'il occupe indument la République d'Extrême-Orient.

M. Bratiano a répliqué vigoureusement l'accusation du délégué des soviets et M. Ishii lui a répliqué verbalement qu'il n'avait pas de permission à lui demander pour siéger à Gênes, pas plus que son pays n'avait d'or-

dre à recevoir de lui en ce qui concerne l'évacuation des territoires revendiqués. M. Tchitcherine n'insista pas. M. Barrère représentera la France à la commission chargée de la vérification des pouvoirs.

La Belgique et la Petite Entente approuvent pleinement la France

LONDRES, 11 avril. — Les dépêches reçues, cet après-midi, donnent une impression favorable de l'état général de la Conférence de Gênes. Elles tendent à expliquer qu'après un premier contact qui ne fut pas sans heurts, la situation fut en quelque sorte stabilisée. Elles constatent maintenant qu'il est clair que les délégués français sont disposés à coopérer à la reconstruction économique de l'Europe dans les limites de la résolution de Cannes et de l'entrevue de Boulogne.

Ces dépêches font remarquer que la Belgique et les Etats de la Petite Entente adoptent la même attitude que la France.

On dit que M. Lloyd George viendrait faire une courte apparition à Londres la semaine prochaine si les événements le lui permettent.

M. Lloyd George reprendrait son idée :

La limitation des armements terrestres

GÈNES, 11 avril. — Le bruit court, aujourd'hui, dans les milieux anglais généralement bien informés, que M. Lloyd George se proposerait de présenter devant la sous-commission des affaires russes un projet de vacances militaires, analogue au projet de vacances navales, soumis par les Français à la Conférence de Washington.

Le projet comporterait pour toutes les puissances européennes signataires de l'engagement européen de ne pas augmenter leurs armements pendant une période fixée à 10 ans et de respecter les frontières des Etats voisins.

On se souvient que le premier ministre britannique, quand il proposa à Cannes le pacte franco-britannique, voulait y adjoindre une sorte de pacte européen de ce genre.

Jusqu'à présent, en tout cas, la délégation britannique n'a fait à la Conférence aucune proposition dans ce sens.

Dans les cercles français, on ne l'estime même pas vraisemblable. Sans remonter dans les décisions de Cannes où fut convenu qu'un problème politique ne serait abordé à Gênes, il y a lieu en effet de remarquer que M. Lloyd George lui-même, répondant hier, à Tchitcherine, qui posait la question du désarmement, déclara qu'elle était soumise déjà à la Société des Nations à laquelle on peut renvoyer toute proposition nouvelle.

M. Facta répond à M. Poincaré

PARIS, 11 avril. — M. Facta, président du Conseil des ministres italien, vient d'adresser à M. Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le télégramme suivant :

Permettez-moi, Monsieur le président et cher collègue, de vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour l'aimable télégramme que vous avez bien voulu m'adresser.

J'ai, immédiatement, communiqué votre message à la Conférence qui a accueilli vos paroles si nobles et si généreuses avec des applaudissements prolongés et avec des signes manifestes de consentement aux idées dont votre message s'est inspiré.

Je regrette infiniment que vous n'avez pas pu venir à Gênes. Votre présence n'aurait procuré une vive satisfaction et aurait été accueillie avec la plus grande faveur par notre pays. Mais nous ne renonçons pas encore à l'espoir de vous voir parmi nous.

Nous vous remercions d'avoir envoyé à la Conférence un homme éminent, M. Barthou qui, avec ses collègues de votre délégation française, apportera certainement une importante contribution à nos travaux qui tendent à une œuvre de pacification et de reconstruction économique de l'Europe.

Agitez, Monsieur le président, mes salutations cordiales et mes meilleurs vœux pour votre grand pays. FACTA.

L'attitude énergique de M. Barthou est critiquée, mais explicable

GÈNES, 11 avril. — Parmi les représentants des puissances que nous avons pu joindre ce matin, les Italiens ont manifesté une certaine surprise de l'insistance qu'avait mise M. Barthou, hier, à la fin de la séance plénière, après l'intervention de M. Lloyd George à reprendre la discussion sur le programme de Cannes soulevé par le discours de Tchitcherine. Il s'en est trouvé qui, tout en étant parfaitement d'accord sur le fond des déclarations de M. Barthou, trouvent que le ton bref et tranchant du délégué de la France ne correspondait pas tout à fait aux circonstances.

Nous avons vu à ce sujet M. Barthou qui nous a répondu :

Je veux bien que, lors de ma troisième intervention au cours de la séance plénière, mon ton ait été quelque peu vif, surtout après le discours de M. Lloyd George, qui, par son ton de bonhomie et de bonne humeur, tranchait avec le mien.

Je sais parfaitement quand il faut employer la parole joviale, mais réellement je n'avais pas à m'en servir parce que notre opinion publique n'aurait pas compris que j'usasse d'un langage humoristique lorsqu'il s'agissait de préciser l'attitude en face des Soviets.

Que les Italiens aient été surpris de mon insistance, je le regrette vivement, mais en vérité je ne pouvais pas me laisser créer un malentendu sur une question capitale. Aussi bien dans les réunions préparatoires de dimanche et lundi, c'est notamment la thèse française du programme de Cannes, que notre fermeté et notre insistance ont fait prévaloir.

Les obsèques des soldats tombés à Gleiwitz

ont été célébrées hier

L'organisateur du dépôt d'armes est arrêté

Il était compromis dans les affaires de Petersdorf

OPEL, 11 avril. — On annonce officiellement que le dépôt de munitions qui a explosé à côté de la vie à 11 français dont un inspecteur de la sûreté, dix soldats appartenant à une organisation secrète allemande ont été tués.

Le général Le Rond, haut commissaire français en Haute-Silésie, a reçu les condoléances de ses collègues italiens et anglais, les généraux de Marinis et Henneker, à l'occasion de l'explosion de Gleiwitz.

Il a décidé que la médaille militaire serait décernée au sergent Brun, grièvement blessé au cours de l'explosion ainsi que la croix de guerre aux autres soldats morts ou blessés.

Les funérailles solennelles des victimes ont eu lieu, ce matin, à Gleiwitz. Tous les théâtres, cinématographes, cafés, etc., ont été fermés par ordre des autorités jusqu'après les obsèques.

Le bourgmestre de Gleiwitz a présenté au contrôleur du district de la ville les condoléances de la municipalité pour les victimes.

Les troupes poursuivent le déblaiement des débris de l'explosion de Gleiwitz. Le corps de l'inspecteur de la sûreté dont on avait signalé la disparition a été retrouvé et identifié. Les recherches continuent. L'état de deux blessés reste grave, les autres n'inspirent pas d'inquiétude.

A côté des tombeaux

OPEL, 11 avril. — Les premiers résultats de l'enquête ouverte sur l'explosion de Gleiwitz, montrent que l'installation du dépôt d'armes et de munitions de la chapelle funéraire de l'usine Moneglische-Eisenhülle a été facilitée par la position même occupée par la chapelle. Elle était silencieuse, en effet, dans le cimetière de l'usine allemande déjà séparé de celui-ci par la route. Elle se trouvait ainsi isolée dans la campagne.

Le dépôt de munitions se trouvait aménagé dans la crypte à côté des tombeaux des anciens directeurs de l'usine.

Il n'a pas été possible, en raison de l'état des lieux, d'établir avec précision l'origine de l'explosion qui peut avoir été produite par l'éclatement accidentel d'une grenade ou par toute autre cause fortuite.

L'instruction a toutefois permis d'établir la preuve que l'organisateur du dépôt clandestin de Gleiwitz était un nommé Moy, commandant une compagnie de Selbstschutz (organisation secrète d'auto-protection) et qui se trouve actuellement incarcéré à la suite de l'enquête ouverte au sujet des affaires de Petersdorf.

D'autre part l'enquête menée au sujet des affaires de Petersdorf a permis d'établir la participation à cet attentat des principaux inculpés et le rôle de chacun d'eux à jour en particulier. Elle a fait ressortir aussi le fait que les auteurs de l'attentat ont reçu peu de temps après une prime de participation versée par le commandant de Selbstschutz, de Gleiwitz. On espère dans ces conditions pouvoir achever rapidement l'instruction de cette affaire.

La question des indemnités reviendra donc en discussion avant peu. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été réglée avant la promulgation du décret.

C'est vous, dit-il, qui, en effet, messieurs, avez décidé que les indemnités calculées sur le taux de celles que l'Etat paie à ses fonctionnaires seraient cependant payées sur les budgets communaux. J'avais bien prévu, ce jour-là, que nous reparlerions de cette question et que, par un effet de cette logique qu'aime à bon droit M. Cornudet, nous serions amenés à envisager la possibilité pour l'Etat, après avoir fixé le taux de l'indemnité, d'en assumer la charge. C'est une question que nous examinerons un autre jour.

La question des indemnités reviendra donc en discussion avant peu. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été réglée avant la promulgation du décret.

L'indemnité de logement des instituteurs

Si elle donne satisfaction au personnel parisien elle ne semble pas répondre aux vœux du personnel des villes de province

Si elle donne satisfaction au personnel parisien elle ne semble pas répondre aux vœux du personnel des villes de province

Le décret, attendu depuis bientôt un an, pour la détermination du taux des indemnités de logement, vient enfin d'être publié à l'Officiel. S'il donne satisfaction au personnel parisien, il ne répond certainement pas aux vœux du personnel des villes de province. Les indemnités sont variables, suivant neuf séries et selon la population agglomérée :

Au-dessous de 1.000 habitants : de 100 à 200 francs maximum ;

Au-dessous de 3.000 habitants : de 150 à 250 francs maximum ;

Au-dessous de 5.000 habitants : de 180 à 400 francs maximum ;

Au-dessous de 12.000 habitants : de 230 à 450 francs maximum ;

Au-dessous de 18.000 habitants : de 260 à 500 francs maximum ;

Au-dessous de 36.000 habitants : de 300 à 600 francs maximum ;

Au-dessous de 60.000 habitants : de 340 à 650 francs maximum ;

Au-dessous de 100.000 habitants : de 380 à 700 francs maximum ;

A 100.000 habitants et au-dessus : de 450 à 900 francs maximum.

Les instituteurs mariés ou veufs avec enfants, les institutrices veuves avec enfants ont droit à un quart supplémentaire. Les directeurs d'écoles, les maîtres des cours complémentaires ont, en outre, une majoration d'un cinquième.

Mais un instituteur et une institutrice mariés ensemble et exerçant dans la même localité ou dans deux localités distantes de deux kilomètres ou plus n'ont droit qu'à une indemnité.

L'article 4 permet au maître, dans l'impossibilité de se loger convenablement moyennant l'indemnité réglementaire, de faire fixer par le préfet, après avis du Conseil départemental de l'enseignement primaire, le montant de l'indemnité complémentaire qui peut être allouée.

Le ministre de l'instruction publique avait présenté un projet très différent qui fixait par grade et par situation de famille le nombre exigible de pièces pour assurer un logement convenable. Les Conseils départementaux auraient alors donné leur avis sur l'indemnité correspondant à ce logement. C'était la thèse du Syndicat national. Mais ce projet ne pouvait être soutenu que si l'indemnité de résidence n'était plus une charge communale et si l'Etat voulait en assurer le paiement comme pour tous les autres fonctionnaires.

A deux reprises, le 24 février et le 7 mars derniers, MM. Deyris, Nicod, Cornudet, Flaudin, députés, interpellèrent le gouvernement à ce propos, mais M. Léon Bérard ne s'engagea pas.



Phot. Rol. Trois toilettes à Auteuil

Nouvelles Brèves

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a reçu hier les représentants, à Paris, de l'Ukraine et de la Géorgie.

Poursuivi pour dissimulation de 1.065.000 francs de bénéfices de guerre, un ancien loueur de wagons-réservoirs, M. Lambert, actuellement sans domicile connu, a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Montpellier à 2 ans de prison et 10.000 francs d'amende.

UN BERGER ASSASSINE

MIRAMAS, 11 avril. — Un berger nommé Saint-Martin, âgé de 60 ans, qui n'avait pas reparu depuis plusieurs jours, a été trouvé mort dans son habitation.

Il portait derrière la tête une plaie profonde qui fait croire à un crime. Le parquet d'Aix s'est rendu sur les lieux.

Les inondations à Annecy provoquent des éboulements sur la voie ferrée

ANNECY, 11 avril. — Par suite des pluies continuelles qui tombent depuis plusieurs jours, le niveau des eaux du lac d'Annecy a augmenté d'inquiétante façon.

La promenade d'Albigny et le presqu'île sont submergées. Une partie de la jetée de Marquisats est complètement sous l'eau. Seul le phare émerge à Levigny où se trouvent les pittoresques gorges du Fier.

Sur la voie ferrée, les communications subissent des retards du fait d'éboulements survenus entre les gares d'Evires et de Groisy.

D'autre part, sur la ligne de tramway d'Annecy à Thonon, les communications ont été interrompues, obligeant les voyageurs à un transbordement.

Etude de M^r BAYLE, notaire à Nevers

CESSION DE DROITS SOCIAUX

PREMIERE INSERTION
Suivant acte reçu par M^r BAYLE, notaire à Nevers, le 8 avril 1932, M. Jean VILLARD, négociant en cycles, demeurant ci-devant à Nevers et actuellement à Saint-Antoine, commune de Chailly (Nièvre), a cédé à M. Georges PEARON, négociant en cycles, demeurant à Fourchambault, boulevard BOIGUES, tous ses droits sociaux en magasin de commerce de cycles, moto-cycles et réparations, avec siège à Nevers, rue de Nièvre, n° 61, actuellement dissoute, lequel actif est composé notamment : 1° d'un fonds de commerce ayant pour objet les cycles, moto-cycles et réparations et toutes opérations s'y rattachant, composé de : 1° La clientèle et l'achalandage y attachés ; 2° Le droit aux baux des lieux où il s'exerce ; 3° Et le matériel le gérant et servant à son exploitation ; 2° De toutes les marchandises en magasin en dépôt chez des clients ou des tiers, dépendant du même fonds, y compris toutes marchandises se rattachant à la fabrication des bicyclettes ; 3° Et les agences ou représentations des cycles « La Française », « Automoto », « Alcyon », « Coteleur » et « Monnet-Goyon » ; M. VILLARD s'étant réservé la marque des cycles « Française », mais avec droits pour M. PEARON d'écouler les machines de cette marque, qui sont

dans le magasin de la société dissoute, jusqu'au 31 mai 1932. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} avril 1932. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues au domicile élu à Nevers, en l'étude de M. BAYLE, notaire, rue Vauvan, n° 10. Pour première insertion. Signé : BAYLE.

Etude de M^r COURTEMANCHE, avoué, 1, rue de l'Evêché à Nevers

ASSISTANCE JUDICIAIRE

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Nevers, le 13 mars 1932, enregistré et signifié. Entre Mme Marie CHEVRIER épouse Emile ROUX, demeurant à Nevers, 62, rue Sainte-Vierge, D'une part, Et M. Emile ROUX, demeurant ci-devant à Nevers, rue Sainte-Vierge, n° 62, et actuellement sans domicile ni résidence connus, D'autre part. Que le divorce a été prononcé d'entre les époux ROUX-CHEVRIER, à la requête et au profit de la femme avec toutes suites de droit. Pour extrait publié conformément à l'article 247 du code civil en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Nevers, en date du 7 avril 1932, enregistré, pour faire courir les délais d'opposition ou d'appel à l'égard du sieur ROUX, le dit jugement n'ayant pu être signifié par la présente. Signé : L. COURTEMANCHE, à sa personne. 4113

Etude de M^r GUILLERAULT, notaire à Lormes

A AFFERMER

LE DOMAINE DE VASSY commune de Bazoches, à 6 kilomètres de Lormes. D'une contenance de 146 hectares, dont environ moitié prés et pâtures. Ce domaine peut être divisé en deux fermes de 73 hectares. S'adresser pour tous renseignements : Au propriétaire, M. Roger DE LA BROSSE, château de Vauvan, par Bazoches (Nièvre) ; Soit à M^r GUILLERAULT, notaire. 3913

CONDUITE INTERIEURE

TH. SCHNEIDER

VENTES

DEUX BONS CAMIONS

AUTO CAMIONNETTE

FOIN A VENDRE

UNE LOCOMOBILE PECARD

CHASSIS FORD

BEAU VIN ROUGE

1.500 QUINTAUX DE POIN

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

VENTES

DEUX BONS CAMIONS

AUTO CAMIONNETTE

FOIN A VENDRE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE



Varices, Phlébite, Ulcères Variqueux, Rhumatisme.

Le Sang Arthritique

lourd d'une surproduction d'acide urique et vicié de déchets surabondants par trop le foie, les reins et la peau, dilués ne remplissent qu'imparfaitement leur besogne éliminatoire. Les artères et les articulations sont alors engorgées de ce trop plein malsain et le malade se voit brusquement cloué au lit par une crise rhumatismale, une attaque de goutte, une néphrite, ou bien, suivant ses prédispositions, le souffre d'une mauvaise circulation qui s'installe définitivement sous la forme d'hémorroïdes ou de varices presque toujours suivies d'ulcères ou compliquées de phlébites. Dans d'autres cas, c'est à la peau seule que ce mauvais sang demande son évacuation, mais pour y réussir des traces pénibles et démolissantes, telles que l'eczéma, l'psoriasis, l'acné, l'herpès, le sycoosis et l'erythème. Fort heureusement, pour les arthritiques et tous les malades du sang, la haute efficacité du DÉPURATIF RICHELET saura vite calmer leurs souffrances et leur apporter la guérison. Des milliers de malades en ont fait l'expérience et ne manquent pas l'occasion d'en témoigner.

Le flacon : 8 fr. 75 dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour tous renseignements sur le médicament, écrire à L. RICHELLET, de Sedan, 105, rue de Belfort, Bayonne (B.-P.).

PERSONNEL

UN TRES BON MECANICIEN

BONS OUVRIERS

FEMME DE CHAMBRE

UN VAILLEUR AUXILIAIRE

MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

ON DEMANDE :

UN MENAGE

PERSONNEL

CRI D'ALARME MALADIES D'ESTOMAC



DOCTEUR DE COCK

Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Ecrivez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas ? Avez-vous du brûlant, des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des bâillements, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre gonflé, ballonné ? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrhée et de constipation ? Souffrez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les épaules ? Etes-vous vite fatigué, vite essoufflé ? Etes-vous devenu triste, de mauvaise humeur, fuyant toute société, à charge à vous-même et aux autres, incapable de faire de la bonne besogne, vous fatiguant, vous emportant pour des riens ? Etes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies ? Entendez-vous donc bien dans la tête que seules les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser immédiatement de toutes ces misères physiques et morales qui empoisonnent toute votre existence, parce que les Poudres de Cock remettent immédiatement l'estomac à neuf. Avec les Poudres de Cock on mange avec goût, avec plaisir, on digère facilement l'importe quel aliment, on a tous les organes à l'aise, le cœur, la tête, le cerveau, le foie, les reins, les intestins ; on retrouve ses forces, sa gaieté, sa bonne humeur parce qu'on retrouve la santé. Vous tous qui souffrez de l'estomac, prenez donc les Poudres de Cock, c'est le seul bon remède pour guérir l'estomac. Exigez les Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte dans toutes les bonnes pharmacies.

BANQUE M. MARIE

AGENCE A LA CHARITE-SUR-LOIRE (NIEVRE) BUREAUX A POUILLY et PREMERY (NIEVRE) AGENCE A SENS : 58, Grande Rue, 58 BUREAUX permanents à COURTENAY et PONT-SUR-YONNE Bureaux hebdomadaires à SAINT-VALEMIEN (Vendredi) VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE (Samedi) Traite toutes les opérations de Bourse et de Banque aux meilleures conditions. Souscriptions sans frais à toutes émissions. DÉPÔT DE TITRES COMPTES DE DEPÔTS et COMPTES COURANTS Renseignements financiers gratuits

LE LIT NORMAL AU LIT D'OR

238 fr. LARGEUR 1 mètre 25 129-131, Avenue Ledru-Rollin, PARIS FRANCO PORT ET EMBALLAGE. Catalogue gratuit

Entreprise Générale d'ELECTRICITÉ

Charles KELLER MECANICIEN-ELECTRICIEN 15, rue de Bémygny NEVERS Téléphone 1-27 Electrification d'usines INSTALLATIONS COMPLETES DE CHATEAUX Fournitures électriques Réparations et charges d'Accumulateurs

HUILLE-SAVON

Huile blanche ext. Postal 10 kilos 40 fr. Huile Table recommandée postal 10 kilos, 42 fr. Huile d'olive fine, post. 10 kilos 48 fr. Savon extra 72 % p. 10 kilos 24 francs.

TUBERCULEUX GUERIS

par le traitement à base d'ELIXIR DUPEYROUX. M. Gaston DECOU, tailleur au Bon-Sauveur, à Ailly (Aisne), atteint depuis six mois d'une bronchite aiguë tuberculeuse au 1^{er} degré avec crachements de sang, douleurs aiguës tuberculeuses à la marche et au réveil, essoufflement, soulagement en trois mois, guéri en onze mois (14 mars 1931) et définitivement guéri en fait (voir l'attestation du 23 décembre 1931) ; M. Louis ROBERT, à Paris (Paris), atteint depuis deux ans de tuberculose pulmonaire avec crachements de sang, amaigrissement, douleurs thoraciques, fièvre légère, guérie en 18 mois (août 1910) et définitivement guéri en fait (voir l'attestation du 17 décembre 1931) ; M. DAZIRE, à Turrelet, par Bonneville-la-Mallet (Seine-et-Oise), atteint depuis cinq mois de tuberculose pulmonaire avec très forte fièvre, sueurs nocturnes très abondantes, quintes de toux douloureuses, amaigrissement de 15 kilos, épuisement interdisant tout travail, amélioré en trois semaines, guéri en quatre mois, a repris ses forces, son embonpoint, peut travailler, comme d'habitude, en fait (voir l'attestation du 23 décembre 1931) ; M. CHAUVIN, à Bourges, atteint depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, exténuation des forces, amélioré en 2 mois, guéri en dix mois (décembre 1931) et définitivement guéri en fait (voir l'attestation du 7 janvier 1932) ; M. Germain ROBERT, 22, rue Babouin, à Paris (Seine), atteint depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, exténuation des forces, amélioré en 2 mois, guéri en dix mois (décembre 1931) et définitivement guéri en fait (voir l'attestation du 7 janvier 1932) ; M. Louis ROBERT, à Paris (Paris), atteint depuis 44 mois de lésions tuberculeuses pulmonaires constatées à la radiographie à l'hôpital Boucicaut, avec amaigrissement, crachats sanglants, points côtés, amaigrissement, un peu de fièvre, amélioré dès le début du traitement, guéri en six mois (juillet 1931) et définitivement guéri en fait (voir l'attestation du 4 janvier 1932) ; M. DE DUPEYROUX, 6, Square de Messine, Paris, envoie gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de Traitement des Tuberculoses avec un questionnaire pour Consultations Gratuites par correspondance. Il expédie à domicile, par poste, un grand flacon d'ELIXIR DUPEYROUX contre 45 fr. en mandat-contrôle consultations, 5, Square de Messine, Paris (11^e arrondissement) ; Téléphone : 21 40 11, 21 40 12, 21 40 13, 21 40 14, 21 40 15, 21 40 16, 21 40 17, 21 40 18, 21 40 19, 21 40 20, 21 40 21, 21 40 22, 21 40 23, 21 40 24, 21 40 25, 21 40 26, 21 40 27, 21 40 28, 21 40 29, 21 40 30, 21 40 31, 21 40 32, 21 40 33, 21 40 34, 21 40 35, 21 40 36, 21 40 37, 21 40 38, 21 40 39, 21 40 40, 21 40 41, 21 40 42, 21 40 43, 21 40 44, 21 40 45, 21 40 46, 21 40 47, 21 40 48, 21 40 49, 21 40 50, 21 40 51, 21 40 52, 21 40 53, 21 40 54, 21 40 55, 21 40 56, 21 40 57, 21 40 58, 21 40 59, 21 40 60, 21 40 61, 21 40 62, 21 40 63, 21 40 64, 21 40 65, 21 40 66, 21 40 67, 21 40 68, 21 40 69, 21 40 70, 21 40 71, 21 40 72, 21 40 73, 21 40 74, 21 40 75, 21 40 76, 21 40 77, 21 40 78, 21 40 79, 21 40 80, 21 40 81, 21 40 82, 21 40 83, 21 40 84, 21 40 85, 21 40 86, 21 40 87, 21 40 88, 21 40 89, 21 40 90, 21 40 91, 21 40 92, 21 40 93, 21 40 94, 21 40 95, 21 40 96, 21 40 97, 21 40 98, 21 40 99, 21 40 100.

GRANDE TORREFACTION DU CENTRE

Usine modèle électrique Cafés de toutes provenances verts et torréfiés VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE DEPUIS DIX KILOS Demander prix et conditions

LE 'SOLEIL'

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat SIEGE SOCIAL : 44 RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

Branche Vie Capital social : DOUZE MILLIONS Branche Capitalisation Capital social : Dix millions

POUR VOUS ASSURER SUR LA VIE POUR DOTER VOS ENFANTS EXIGEZ LE NOUVEAU TARIF REDUIT Economie 6.000 à 14.000 fr. pour 100.000 fr. assurés.

LE SOLEIL-VIE délivre une Police d'assurance mixte incontestable avec accumulation de bénéfices et GARANTIE DES RISQUES DE GUERRE sans surprime. S'adresser à MM. :

NEVRE. — Nevers : M. D'ASSIGNY. — Châteauneuf : M. PASQUET. — Corbigny : M. NOÛN. — Lury : M. CHATILLON. — La Charité-sur-Loire : M. LABORDE père et fils. — Clamecy : M. CHEVALIER, à Tannay. — Bourges : M. CHEVASSU-PERIGNY, 65, rue de Dun. — Bourges : M. AUFRERE, 15 bis, rue Eugène Brisson. — Vierzon : M. NAVET, 3, rue Gourdon. — Saint-Amand : M. VENAT, 1, rue de Valmy. — Gué teau-milland : M. VERNÉUIL. — Néronde : M. GUEROT. — Allier. — Moulins : M. DUBOST, 18, place de la République. — Moulins : M. GILLE, 9, rue Gaston. — Montluçon : M. BICHON, rue de l'Est. — Montluçon : M. BOUGEROLLE, 1, rue Achille Allier. — Vichy : M. DUBOIS, 85, avenue des Célestins. — La Flèche : M. LAURENT, place de la République.

Fantasia

Mme Veuve BOUILLOT 31, Rue La Fayette, 31 NEVERS MAGASIN D'OUVRAGES DE DAMES ET TRAVAUX FANT Grand choix d'articles dessinés et brodés BRODERIES BENTELLES Fournitures et accessoires pour tous travaux La Maison exécute tous essais et montage d'ouvrages.

Crédit Foncier de France

Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats Et Etablissements publics AVEC OU SANS AMORTISSEMENT Henry PEIGNEUX, directeur, 26 rue des Trois-Carreaux (angle de la rue Mirançon), NEVERS

Mac-Cormick

Ses Faucheuses, ses Lieuses, sa ficelle sont les plus réputées, les plus répandues GIRAULT-LECAS Agent de vente à CHAMPLEMY (Nièvre)

STOCKS IMPORTANTS NITRATE DE SOUDE NITRATE DE CHAUX A Entrepôt Agricole MAISON L. BOUZITAT à LA CHARITE (Nièvre) Téléphone 73 VENTE et ACHAT GRAINS et GRAINES

On peut gagner 500.000 fr. avec VINGT obligations à lots en achetant une OBLIGATION à LOTS payable 20 francs par mois Ville de PARIS 1912 : Tirage 5 de chaque mois FONCIERE 1909 : Tirage 5 de chaque mois COMMUNALE 1912 : Tirage 22 de chaque mois PANAMA à LOTS : Tirage tous les 3 mois Numéros des tirés de suite avec renseignements Adresser premier versement de 20 Francs à : Monsieur le Directeur du 'CREDIT UNIVERSEL' 3, place Bourse MARSEILLE

Pépinières Desfossé-Maunay LA CHARITE (Nièvre) Tous Végétaux de Plein air ROSIERS - PLANTS D'ACACIAS PLANTS D'ASPERGES Catalogue franco sur demande

FABRIQUE DE VOITURES Carrosserie d'Automobiles Fournitures pour Carrosserie et Autos TH. DUJON FILS à SANCOINS (Cher)

LAMPES ÉLECTRIQUES DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITÉS QUALITÉ IRRÉPROCHABLE DEMANDEZ NOS TARIFS Demandez le Tarif pour revendeurs Entreprises Électriques du Centre Rue de la République, MONTCEAU-LES-MINES (S.-et-L.)

Son cycle-car Sa Voiturette EHP Tiennent la route comme une grosse voiture sont confortables, consomment peu La voiturette peut recevoir toutes carrosseries : Torpédo, 2, 3 places, conduite intérieure, Voiture de voyageur, Fourgon de livraison Agence directe et exclusive pour la Nièvre, l'Allier, la Côte-d'Or : Jean GOJJARD, à Decize (Nièvre). Tél. 42 DEMANDEZ LE CATALOGUE ET LES DELAIS DE LIVRAISON

VOITURES Carrosserie Automobile RÉTIF & C^o SANCOINS (Cher)

Déménagements - Transports Ancienne Maison DELARHAS et HARRAULT Fondée en 1895 LANDRY & BAILLY Correspondants des Chemins de Fer, NEVERS CAMIONS AUTOMOBILES Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capotés avec ou sans remorques SABLE ET GRAVIER sur wagons P.-L.-M. et Economiques

Fermiers, Cyclistes, Automobilistes N'achetez ou ne faites réparer quoi que ce soit qui concerne la mécanique ou l'électricité avant d'avoir visité les ateliers de M. ALLEGRET

VENTE ET REPARATIONS A DES PRIX MODERES DE MACHINES AGRICOLES AUTOMOBILES, BICYCLETTES, MECANIQUE EN TOUTS GENRES E. ALLEGRET Entreprise générale de mécanique routes de Sancoins et Bourges (Téléph. 32) La Guerche-sur-l'Aubois (Cher)

PAPIERS PEINTS Tekko - Salubra - Papiers Dumas CHEMINÉES DE MARBRE de tous styles et ordinaires ACCESSOIRES DE FUMISTERIE Fontes anciennes et de Fontes de styles CARREAUX DE FAÏENCE DÉPÔT DES ENTREPRENEURS C. TAVERNA Rue Grésset, 3, NEVERS - Téléph. 4-03

CIRAGE-CRÈME A. MULARD PANTIN PAPILLON NOIR Le demander PARTOUT